Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 10/02/2023

ID: 007-240700302-20230131-C_202301_016_1-DE

Annexe 5

VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

o Création, aménagement, entretien de voirie d'intérêt communautaire :

Est déclarée d'intérêt communautaire, à partir des voies départementales et communales existantes, la voirie de desserte des équipements d'intérêt territorial suivants:

Hôpital local (Joyeuse) Foyer résidence "Les jardins de Jallés" (Joyeuse) Collège de la Beaume (Joyeuse) Médiathèque (Joyeuse) Centre de secours (Joyeuse) Aire de loisirs du petit rocher et Stade (Joyeuse) Déchetterie (Joyeuse) Gendarmerie (Joyeuse) Maison de santé pluridisciplinaire (Joyeuse) Trésor public (Joyeuse) Piscine La Perle d'eau et Stade (Lablachère) Maison de l'enfance (Lablachère) Pépinière des métiers d'art (Chandolas)